

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1368**

commune (s) : Vénissieux

objet : Quartier Charréard - Assainissement - Réduire les risques d'inondations - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1368**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier Charréard - Assainissement - Réduire les risques d'inondations - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les rues Rosenberg, Lamaze, Diderot et Saint Exupéry sur le secteur Charréard à Vénissieux sont confrontées depuis plusieurs années à des débordements récurrents lors d'événements pluvieux. La conclusion d'une étude hydraulique confirme que le réseau d'assainissement unitaire du quartier Charréard ne permet pas, dans sa configuration actuelle, de pallier les insuffisances constatées pour des précipitations de moyenne et de forte intensité. Il a été ainsi mesuré que ce réseau est en charge pour un événement pluvieux d'une période de retour de cinq ans.

Pour disposer d'un fonctionnement satisfaisant de l'assainissement de ce quartier, il est nécessaire d'augmenter la capacité du réseau pour faire face à un événement pluvieux d'une période de retour au moins égale à dix ans.

La solution technique retenue est le remplacement des collecteurs existants par des collecteurs de plus grande dimension. Ce choix s'inscrit bien dans un objectif de maîtrise du risque d'inondation en temps de pluie, mais également dans la recherche de technique simple et durable.

Le montant global d'opération est de 1 250 000 € HT, tous travaux et prestations annexes compris.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de renforcement du réseau d'assainissement, quartier Charréard à Vénissieux.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 160 et 161 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des travaux de renforcement du réseau d'assainissement, quartier Charréard à Vénissieux,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 160 et 161 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - gérer le cycle de l'eau sur le long terme - lutter contre les pollutions de toute nature, individualisée sur l'opération n° 1950.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.